

Hébergement d'urgence

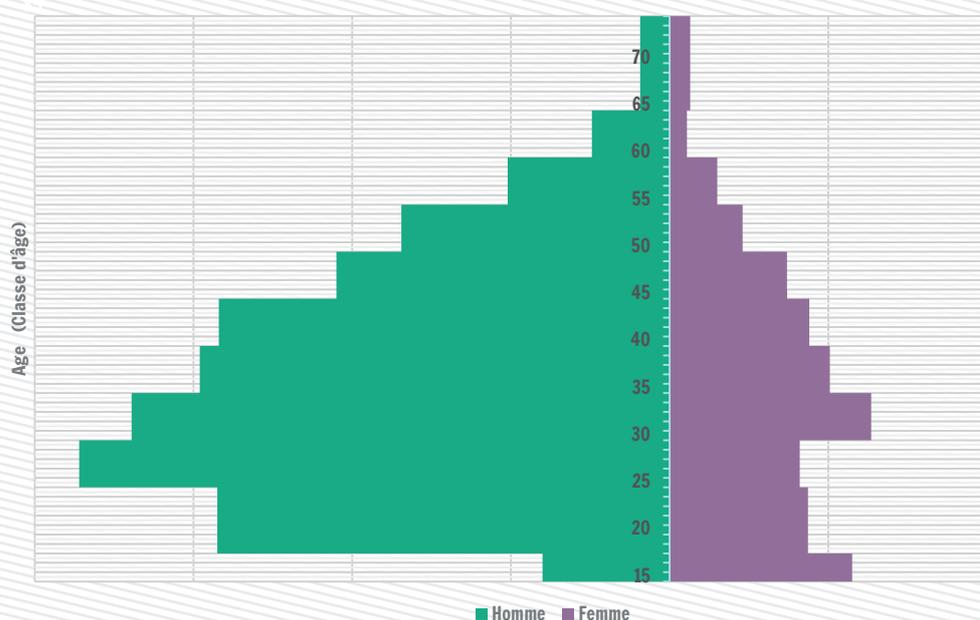
réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

3 245 pers.

C'est le nombre de bénéficiaires du dispositif d'hébergement d'urgence organisé par les services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2021

Répartition par tranche d'âge et genre des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2021)

Pyramide des âges des bénéficiaires de l'HU (N = 3 081)



Nombre de bénéficiaires (N = 3 245)

	H	F	Genre inconnu	Total
65 ans et +	37	26	-	63
60 à 64 ans	49	11	-	60
55 à 59 ans	102	30	-	132
50 à 54 ans	169	46	-	215
45 à 49 ans	210	74	-	284
40 à 44 ans	284	88	-	372
35 à 39 ans	296	101	-	397
30 à 34 ans	339	127	-	466
25 à 29 ans	372	82	-	454
18 à 24 ans	399	122	-	521
- de 18 ans	48	69	-	117
Age inconnu	145	18	1	164
Total	2 450	794	1	3 245

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 245) (14 services répondants de 7 RSU)

Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir " toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la Constitution ". Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif urgence sociale (système d'intervention 24h sur24), l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche est relative aux caractéristiques des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence (HU) organisé par les services partenaires des RSU. L'HU consiste à offrir un lit pour la nuit, principalement en abri de nuit, pour une durée temporaire et sans obligation d'accepter un projet d'insertion. L'utilisateur doit cependant se conformer au règlement d'ordre intérieur spécifique au service qui l'accueille. Variable selon les services, un quota de nuitées, à ne pas dépasser, est également fixé. Le dépassement de ce quota ainsi qu'à certains endroits, la saturation des services, font partie des raisons de refus d'accès aux abris de nuit. Les nuitées d'hôtel seraient aussi plus fréquentes à certains endroits qu'auparavant. Les données 2021 restent, bien que dans une bien moindre mesure qu'en 2020, affectées par la crise sanitaire du Covid-19. A Verviers, les inondations ont, entre autres, provoqué la perte de lits d'urgence.

Au cours de l'année 2021, les 14 services répondants issus de 7 RSU ont hébergé 3 245 personnes, en grande majorité des hommes (75,5 %). La pyramide des âges construite à partir des 3 081 bénéficiaires dont l'âge est connu, montre que tant chez les femmes que chez les hommes, ce sont les classes d'âges situées entre 18 et 49 ans qui sont les plus représentées.

Hébergement d'urgence

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de revenu (principal) des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2021)

Aucune ressource financière	48,0%
Revenu d'intégration sociale (RIS) ou une autre aide sociale	26,2%
Indemnités de mutuelle (ou maladie-invalidité)	10,7%
Allocations de chômage	6,5%
Allocations aux personnes handicapées	4,0%
Pension	2,1%
Revenus professionnels	1,9%
Autres types de revenus	0,5%
Total	100%

Parmi les bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en 2021, près de la moitié d'entre eux dispose, à titre de revenu principal, « d'allocations sociales » (49,5 %) : il s'agit de « revenus d'intégration » (26,2 %), d'« indemnités de mutuelle » (10,7 %), d'« allocations de chômage » (6,5 %), d'« allocations pour personnes handicapées » (4 %) ou encore de « pensions (de retraite,...) » (2,1 %). Un peu moins de l'autre moitié est sans revenu (48 %).

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 187) (8 services répondants de 6 RSU)

Répartition par type de ménage des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence en Wallonie (2021)

Isolés vivant sans enfant	83,2%
Isolés vivant avec enfant(s)	4,2%
En couple vivant sans enfant	6,4%
En couple vivant avec enfant(s)	5,1%
En situation familiale autre	1,1%
Total	100%

La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée « d'isolés vivant sans enfant » (83,2 %). 9,3 % des bénéficiaires de l'HU vivent dans des situations de ménage composé d'un ou plusieurs enfants.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 2 644) (12 services répondants de 7 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront qu'ultérieurement être associés à cette collecte. Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité ». Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer le nombre de bénéficiaires d'un hébergement d'urgence car seuls les hébergements d'urgences des institutions partenaires des relais sociaux sont prises en compte. L'abri de nuit d'Arlon, subventionné par la Région wallonne depuis 2017 n'est pas encore intégré dans la collecte des données. Par contre, certains bénéficiaires peuvent être comptabilisés plusieurs fois s'ils recourent à plusieurs services (situés le plus souvent dans des villes différentes).

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

« La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes » - Anne Deprez : www.iweps.be/publication/prise-charge-de-grande-precarite-abrisme-six-grandes-villes-wallonnes/

Personne de contact : [Olivier Colicis \(o.colicis@iweps.be\)](mailto:o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be
prochaine mise à jour : décembre 2023